



**Procès-verbal de l'assemblée des délégués du Réseau santé de la Sarine
du mercredi 15 décembre 2021, à 17h30**

Présidence : M. Carl-Alex Ridoré, Préfet

Présents : 42 délégués représentant 23 communes

Mmes Dominique Haller Sobritz, Autigny – Patricia Horner, Bois-d'Amont - Carmen Landolt Läubli, Chénens – Marie-Claude Clerc, Cottens – Sybille Buvary, Ferpicloz – Claire Roelli, Micheline Ebner, Raphaëlle Giroud, Amélie Baechler, Liliane Galley, Alicia Schaller, , Sofia Fernandes, Fribourg – Suat Ayan, Givisiez – Barbara Green-Studer, Granges-Paccot – Véronique Zapf, Hauterive – Geneviève Frick, Gibloux – Martine Borde, Marly - Katuscia Sansonnens, Neyruz – Delphine Mettraux, Prez - Caroline Denervaud, Mélanie Maillard Russier, Aline Demierre, Villars-sur-Glâne.

MM. Robin Schwab Avry – François Vallat, Belfaux – Nicolas Jacquier, Christian Feldhausen, Emile Rudaz, Fribourg – Marcel Tortorela, Givisiez – Patrick Cudré-Mauroux, Hauterive - Grégoire Yerly, La Brillaz – José Nieva, Gibloux – Eric Bugnon, Sergio Matelli, Marly – Dominique Chenaux, Matran – Jean-Noël Gendre, Neyruz – M. Magnin Ruffieux, Pierrafortscha – Michel Noguét, Ponthaux – Samuel Gendre, Prez - Pierre-Louis Ruffieux, Treyvaux – Matthias Sluga, Jacques Dietrich, Villars-sur-Glâne.

Pour le Comité de direction :

Mmes M.-C. Paolucci, A. Rey

MM. M.-A. Andina, B. Bek-Uzarov, L. Dietrich, P.-O. Nobs,

Invitée : Mme M. Lise-Marie Graden

Excusés : Les communes de Corminboeuf, la Sonnaz et Le Mouret
Les membres du comité de direction MMes M. Ballmer, M. Frésard, I. Bersier, M. Roos-Bovey et MM. J.-L. Kuenlin et F. Schafer
Les délégué-es MMes M-L. Bapst de Belfaux - Monique Pache, Fabienne Gauye, Marie Giller-Zbinden, Fabienne Menetrey, Patricia Guntern de Fribourg – Lucie Ménetrey de la Brillaz – Barbara Monney de La Sonnaz - Diana Carbonnier de Gibloux - Sandra Herren de Marly -
MM. Patrick Gendre Bois-d'Amont - Jérémie Fonjallaz Florian Mauron, Simon Zurich, Claude Gremaud et François Yerly-Brault de Fribourg - Philippe Chassot, Granges-Paccot – Marc-Antoine Bovet, Grolley - Dominique Ayer de Gibloux - Khalil Thebti de Marly - Pierre-Emmanuel Carrel, Yvo Gut de Villars-sur-Glâne et Luc Deglise, Villars-sur-Marly

M. le Président ouvre cette assemblée en souhaitant la bienvenue à chacun. Il relève la présence et accueille la Préfète élue, **Mme Lise-Marie Graden**, et la félicite pour sa brillante élection.

La présente assemblée a été convoquée par courrier du 5 novembre 2021. L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2021
2. Informations du Comité
3. Etat d'avancement de la création de la direction sauvetage
4. Mise en œuvre de la nouvelle loi sur les finances communales (LFCo)
 - 4.1 Election de la commission financière de l'assemblée des délégués
 - 4.2 RFin : préavis de la Commission financière et adoption
 - 4.3 Adoption des statuts modifiés
5. Plan financier 2022-2026 – Présentation
6. Budgets 2022
 - 6.1 Présentation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2022 du Réseau santé de la Sarine
 - 6.2 Préavis de la commission financière de l'assemblée générale
 - 6.3 Approbation du budget de fonctionnement 2022 du Réseau santé de la Sarine
 - 6.4 Approbation du budget des investissements 2022 du Réseau santé de la Sarine
7. Prolongation du mandat de la fiduciaire BDO pour une année supplémentaire
8. Divers

Aucune remarque n'étant formulée sur l'ordre du jour, l'assemblée peut donc valablement délibérer. **M. le Président** précise que les débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

Sur proposition de M. Le Président et sans objection des délégués les points 4.2 et 4.3 de l'ordre du jour sont permutés.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2021

Aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Informations du Comité

- Information quant aux travaux de transformation du HMS et de la centrale d'ambulances

Suite à l'acceptation du crédit par l'assemblée des délégués du 26 mai 2021, et le référendum positif devant la population du 26 septembre 2021, les prochaines dates clés sont :

- Analyse des appels d'offre pour cette fin d'année et début d'année 2022 ;
- Délivrance du permis de construire en début d'année 2022 ;
- Premier coup de pioche et début de la phase 1 en mars 2022.

Le comité de direction et la commission de bâtisse restent vigilantes au vu de la pression à la hausse sur les prix, engendrée par une pénurie de certains matériaux dans le contexte de la pandémie.

- La faillite de feu la caisse de pension ACSMS :

En septembre 2014 a éclaté l'affaire de l'ACSMS qui avait abouti en décembre 2014 à la mise en faillite de la caisse prononcée par l'autorité de surveillance. L'ensemble des collaborateurs-trices de l'ACSMS ayant pu sans dommage être transférés dans une nouvelle caisse de pension, d'un point de vue du personnel l'affaire est réglée.

➤ Enquête administrative

Parallèlement à la procédure pénale, une enquête administrative avait été ouverte pour détecter la présence d'un éventuel problème d'un point de vue de la loi sur les Communes. Me C. Delaloye avait été désigné enquêteur. Aujourd'hui, soit plus de 7 ans plus tard, l'enquêteur n'a toujours pas pu avoir accès au dossier pénal. Au vu de l'écoulement du temps et compte tenu du fait que les anciens membres du Conseil de fondation ne sont plus membres des organes ni du RSS, ni des communes-membres, il apparaît qu'une telle enquête ne fait plus sens. M. Le Président, en accord avec le Comité de direction, a donc prévu de procéder à son classement.

➤ Procédure civile

D'un point de vue juridique la responsabilité de l'ACSMS, respectivement du RSS est écartée pour ce qui est du volet civil. Toutefois, dans le cadre du procès civil qui s'ouvre, le RSS a reçu de trois anciens membres du Conseil de fondation de l'ACSMS des demandes de prise en charge de leurs frais d'avocat et de procédure. Selon leurs informations, une somme de CHF 53 millions seraient en effet réclamée solidairement à l'ensemble des membres du conseil de fondation.

Une analyse sur la question de la prise en charge des frais d'avocat et de procédure et une autre sur le risque financier pour le RSS ont été entreprises par le Comité de direction.

Le fond de prévoyance étant totalement indépendant de celui du RSS, l'analyse arrive à la conclusion que le RSS n'encourt aucun risque financier. Pour cette raison, les comptes 2021 ne présenteront pas de remarque à ce sujet.

Pour ce qui est de la suite à donner aux trois demandes de prise en charges des frais d'avocat et de procédure, des décisions formelles de refus seront notifiées sous peu aux personnes concernées.

3. Etat d'avancement de la création de la direction sauvetage

Le Grand Conseil en adoptant la LDIS a prévu la régionalisation des corps de sapeurs-pompiers au moins à l'échelle d'un district avec effet au 1^{er} janvier 2023.

Sous l'égide de la Conférence régionale (CRID), les communes du district ont décidé après des mois de travail que les pompiers, autrement dit la direction sauvetage, devaient être rattachés au RSS au motif que c'est la seule association à rassembler toutes les communes du district et à disposer de services transverses (notamment RH). Est à relever également la possibilité de synergies au sein du RSS entre le secteur ambulance et le futur secteur pompiers en termes d'infrastructures. L'organisation de projet a ainsi été reprise depuis le printemps 2021 par le RSS. M. Pollet remettra le 1^{er} janvier prochain la fonction de chef de

projet à M. P. Schneider, futur directeur de la direction sauvetage, dont M. le Président salue la présence ce soir.

Pour ce qui est de l'organisation de projet, elle comporte :

- un comité de pilotage avec des représentants politiques de différentes régions du district.
- un comité de projet, qui réunit des commandants de casernes et les membres de la direction du RSS.
- des groupes de travail existent : leurs propositions remontent au Comité de projet, sont analysées et transmises au comité de pilotage qui après examen sont soumises au comité de direction du RSS pour décision.

Bien que l'organisation du projet soit sur pied, **le Président** relève que pour réussir un tel changement le RSS a besoin de l'aide des représentants politiques des communes pour appuyer les commandants et les miliciens sapeurs-pompiers. Le Président remercie d'avance les communes pour cet appui incontournable.

Au niveau du calendrier, l'année 2022 sera une année transitoire. Toutefois le 1^{er} juin 2022 une modification des statuts sera présentée à l'assemblée des délégués sachant qu'une ratification (à l'unanimité) par les communes aura lieu à l'automne 2022.

La carte opérationnelle est connue : les lieux des casernes maintenues ouvertes dans le district de la Sarine sont connus. Notons que l'ECAB a retenu des zones dans lesquelles il pourrait y avoir nécessité de faire des analyses complémentaires en vue du maintien d'autres casernes.

Une analyse sur les besoins en ressources humaines a également eu lieu. Un commandant de bataillon chapeautera le système avec à la tête de chaque compagnie un commandant (milicien) et dans chaque compagnie des personnes (miliciens) responsables de tâches spécifiques (infrastructures, matériels etc.). La désignation de ces personnes se fera sur un mode participatif. Aussi, bien que le système soit et reste celui d'une milice, **le Président** souligne la présence au sein de l'actuel bataillon de la ville de Fribourg, de 6 EPT professionnelles. Cette situation spécifique a fait l'objet d'une attention particulière et le comité de direction du RSS a pris une décision de principe consistant à procéder, de concert avec la Ville de Fribourg, au transfert de ces 6 EPT au RSS. M. P. Zwalhen, commandant du centre de renfort de la Ville, a dans ce cadre été pressenti comme commandant de bataillon.

A la question de **M. L. Ruffieux**, Treyvaux, concernant le temps pris à l'analyse complémentaire concernant l'ouverture d'éventuelles autres casernes que celles connues, **le Président** déclare que cela se comptera certainement en années.

A la question de **Mme L. Galley**, Fribourg, concernant les incidences financières de cette intégration au RSS (sont-elles neutres ?), **le Président** estime judicieux de tout d'abord

rappeler que c'est un projet cantonal validé par le Grand Conseil en mars 2021 avec pour principe celui de pouvoir atteindre n'importe quel point du territoire en 15 minutes avec des départs feux jouissant du même matériel. Par rapport aux coûts, une 1^{ère} analyse menée au niveau cantonal, à la demande de l'Association des communes fribourgeoises (ACF), conclus à une neutralité globale des coûts. Le Président s'attend toutefois à des variations pour certaines communes et régions. Il précise que des données chiffrées seront présentées lors de la prochaine assemblée des délégués (1^{er} juin 2022).

Intervention de **M. F. Vallat**, Belfaux : Selon lui, cette intégration va coûter quelque chose. Selon ses calculs le prix pour les communes va être multiplié par trois. Les charges pour les communes augmentent et deviennent presque insupportables. Il souhaite que les situations communales soient prises en compte lors des analyses faites par les associations. Il relève d'ailleurs que jusqu'ici la défense incendie a très bien fonctionné. Aussi il souligne que les 6 EPT reprises par le RSS vont également peser sur les charges assumées par les communes alors qu'elles ne l'étaient pas jusqu'ici.

A la question de **Mme M. Baechler**, Fribourg, les compagnies comptent effectivement des femmes sapeurs-pompiers. Toutefois aucune n'occupe pour l'heure des postes d'officier, mais cela ne saurait tarder. **M. P.-O. Nobs** relève l'avantage de la présence de femmes dans le bataillon. Selon chiffres connus, moins de 10% des sapeurs – pompiers sont des femmes dans le district.

Pour conclure ce point, **le président** attire l'attention des délégués sur deux points de vigilance :

- Notamment quant à savoir si le RSS deviendra propriétaire ou locataire des casernes : des analyses sont en cours.
- Concernant le financement de ce système sachant que le canton a laissé au RSS la faculté de décider s'il maintient ou non la taxe d'exemption : il y a lieu de trouver impérativement une solution concertée sachant que le mode de financement qui sera choisi sera applicable à toutes les communes et devra être approuvé par elles. Des éléments chiffrés seront présentés à la prochaine assemblée des délégués.

4. **Mise en œuvre de la nouvelle loi sur les finances communales (LFCo)**

4.1 **Election de la commission financière de l'assemblée des délégués**

La loi sur les communes prévoit un minimum de 3 membres. Le RSS en propose 7 afin que le district soit bien représenté.

Après énumération des 7 candidats pressentis, **le Président** explique que ceux-ci se sont déjà réunis à deux reprises (24.11 et 9.12) pour se préparer.

Sans question et sans objection aux candidatures proposées, la commission financière est élue à l'unanimité.

4.2 Adoption des statuts modifiés

Après énumération des modifications apportées dans le cadre des adaptations MCH2 et de celles apportées en sus, le Président précise que ces modifications ne sont pas essentielles et ne doivent donc pas être ratifiées par les législatifs communaux.

Mme L. Galley, Fribourg, relève des différences quant à la terminologie utilisée (service de soins à domicile et/ou direction du maintien à domicile) dans les différents textes. Une harmonisation serait souhaitée. Il sera donné suite à cette proposition. Cette remarque ne concernant toutefois pas les modifications apportées au statuts, **le Président** propose de passer au vote.

Les modifications apportées aux statuts sont acceptées à l'unanimité.

4.3 RFin : préavis de la Commission financière et adoption

Ce règlement régit les compétences financières du RSS et notamment celles du comité de direction du RSS. Le message accompagnant le RFin donne des explications complémentaires

M. M. Noguét, Ponthaux, relève une contradiction entre le message et le texte du RFin, ce dernier prévoyant un taux de 50% pour les crédits engagements et crédits budgétaires, alors que le message mentionne un taux de 10% pour ce type de crédit.

M. J. Pollet, précise que le taux de 10% est le taux à retenir pour le RFin et que correction sera apportée à l'art. 7 al. 1 RFin.

Plus aucune question n'étant posée, **le Président** donne la parole à la commission financière laquelle émet un préavis positif (annexé au présent procès-verbal).

Le RFin est accepté à l'unanimité, moyennant les adaptations de terminologies mentionnées plus haut (cf. chiffre 4.2, ci-dessus).

5. Plan financier 2022-2026 – Présentation

Le président souligne l'importance de ce document et précise que l'assemblée des délégués a pour seule tâche d'en prendre acte.

Le Président relève que le comité de direction s'attache depuis plusieurs années à garder la maîtrise des coûts et ceux du RSS sont stables depuis des années. Pour preuve, l'absorption réussie de la Rose d'automne par le RSS en 2020.

Reste toutefois le défi démographique : l'évolution de la population senior est conséquente et cette évolution va influencer de manière déterminante le plan financier sachant qu'une explosion des chiffres est attendue pour 2030-2035.

Le Président rappelle aussi le renforcement des soins à domicile afin de répondre aux souhaits de la population de pouvoir rester à domicile le plus longtemps possible. Les soins à domicile coûtent aussi moins chers que de construire de nouveaux EMS.

La parole est donnée à **M. Werro** qui commente le plan financier. Il rappelle les bases de ce dernier :

- Le plan de couverture des besoins 2021-2025
- Stratégie du comité : maîtrise des coûts sous gestion directe du RSS
- Rattrapage du retard historique des aides en soins à domicile
- Privilégier l'ambulatoire au stationnaire.

M. Werro souligne que la masse salariale est adaptée de 1,5% chaque année pour tenir compte du passage des paliers prévus par la LPers. Les coûts de marchandises et des services ont été maintenus à hauteur des chiffres connus lors de l'établissement du budget 2022. Pour le HMS la base moyenne des résidents est de 110 pour les années 2022 à 2025 et 143 pour 2026 partant du principe que le nouvel immeuble sera construit d'ici là.

M. Werro attire l'attention des délégués sur le fait que les charges liées aux sapeurs - pompiers ne figurent pas dans le plan financier proposé, mais que, selon les informations déjà transmises aux exécutifs communaux, chaque commune doit les maintenir dans son propre plan financier.

M. Werro passe à la description des chiffres figurant dans le plan financier. Il relève concernant le rattrapage des frais financiers que l'emprunt réalisé il y a 10 ans en arrière se termine en 2022 et qu'il n'y aura plus de charges depuis 2023.

A la question de **Mme S. Ayan**, Givisiez, concernant l'EMS des Chênes, il est expliqué que l'amortissement est sur 33 ans et que comme pour le Manoir il est question de 1.6 millions par année.

A la question de **Mme L. Galley**, Fribourg concernant les RH et notamment les montants ajoutés au budget pour la formation et la gestion de la santé et sécurité au travail, **le président** relève que c'est un vrai sujet de préoccupation qui a pris une tournure toute particulière avec la pandémie. Il précise que dès l'automne 2020 toute une série de mesures ont été entreprises, sur le plan financier, mais aussi concernant la santé sur la place de travail via la mise sur pied d'un plan santé notamment. Ces mesures vont se poursuivre dans le temps. **Mme Macheda** précise que le plan santé va se poursuivre sur 5 ans et qu'un bilan santé a déjà eu lieu au sein du personnel du RSS notamment quant à la problématique du tabagisme, du diabète et prochainement sur la problématique musculo-squelettique. **M. Pollet** ajoute qu'une commission du personnel a été activée au sein du RSS.

A la question de **Mme A. Baechler**, Fribourg en lien avec le remplacement du parc véhicules, par de l'électrique, M. Pollet précise que deux véhicules électriques ont été achetés pour les soins à domicile (antenne de Marly). Toutefois ces initiatives sont conditionnées par l'existence de bornes. Pour les ambulances, cette option n'est à l'heure actuelle trop précoce.

6. Budget 2022

6.1 Présentation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2022 du Réseau santé de la Sarine

M. Werro relève l'augmentation de CHF 2'057'100.00 et en explique les causes : nouvelle direction sauvetage, l'augmentation de 10 EPT pour les soins à domicile, la prise en charge des frais financiers du Manoir pour la Codems, ainsi qu'une augmentation des indemnités forfaitaires.

M. Werro commente les chiffres du budget.

M. Werro présente l'entier des charges du RSS représentant 51,34 millions.

M. **F. Vallat**, Belfaux, questionne au sujet des 1,6 millions liés au frais financiers du Manoir qui ne seront pas retournés aux communes suite au décalage du décompte final d'une année, et qui seront par contre attribués à la provision pour retard des amortissements. **M. Werro** précise que ce montant sera porté en diminution du montant de 15 millions qui sera de toute manière refacturé dès 2023 pour une durée de 5 ans. Raison pour laquelle, proposition est faite d'attribuer ce montant à la provision pour retard des amortissements de la Sarine.

A la question de **Mme A. Baechler** Fribourg, **M. Werro** explique que les charges COVID étaient incertaines et inconnues jusqu'ici et que dès 2022 elles seront intégrées dans le fonctionnement normal.

M. Werro énumère les 8 montants à voter dans le budget de fonctionnement.

A l'inquiétude de **M. F. Vallat** quant aux frais occasionnés par l'externalisation du linge et au fait que cela se poursuivra après les travaux, **M. J. Pollet** explique que le traitement du linge a nécessité le puçage des vêtements des résidents et que ces frais ont été pris en charge par le RSS. Toutefois, le puçage sera facturé aux (nouveaux) résidents. **M. J. Pollet** précise que le futur HMS n'aura vraisemblablement pas la place pour se doter d'une buanderie, ce d'autant plus que les normes sont strictes pour une telle installation.

6.2 Préavis de la commission financière de l'assemblée générale

Le Président invite la commission financière à faire part aux délégués de son préavis sur le budget (document annexé au procès-verbal). Ce dernier est positif.

6.3 Approbation du budget de fonctionnement 2022 du Réseau santé de la Sarine

Le budget de résultat (anciennement budget de fonctionnement) est approuvé à l'unanimité moins une voix contre.

6.4 Approbation du budget des investissements 2022 du Réseau santé de la Sarine

L'ensemble des éléments du budget des investissements sont approuvés à l'unanimité.

7. Prolongation du mandat de la fiduciaire BDO pour une année supplémentaire

Les exercices 2019 et 2020 ont été révisés par la société BDO à Fribourg. Proposition est faite le prolonger pour une seule année afin de préserver les prérogatives futures de la Commission financière qui dès l'année prochaine pourra faire la proposition de l'organe de révision à l'assemblée des délégués.

Aucune autre proposition n'étant faite, la reconduction du mandat à BDO pour une année supplémentaire est approuvée à l'unanimité.

8. Divers

M. L. Dietrich prend la parole pour lire, au nom du comité de direction du RSS, le discours de remerciements et d'au revoir, adressé au Président.

A son tour, M. Ridoré, prend la parole pour remercier avec émotion les personnes présentes ainsi que les membres du comité. Il souhaite beaucoup de plaisir à Mme L.-M. Graden qui va lui succéder.

M. le Président lève la séance à 19h30.

Le Président
Carl-Alex Ridoré

Le Secrétaire
Jacques Pollet

La Secrétaire au procès-verbal
Sophie Baumeyer

Annexes :

- préavis de la commission financière
- discours de départ